

Chers parents,

Vous avez inscrit votre enfant dans un établissement catholique d'enseignement.

L'association des parents d'élèves de l'établissement est heureuse de vous accueillir et vous souhaite la bienvenue.

L'Apel, Association des parents d'élèves de l'enseignement libre, c'est avant tout une équipe de parents bénévoles qui participe concrètement à la vie et à l'animation de l'établissement :

- **accueil des nouveaux parents,**
- **mise en place et formation des parents correspondants,**
- **représentation au conseil d'établissement et auprès de l'organisme de gestion,**
- **participation à la fête de l'école, au forum des métiers ainsi qu'aux différents temps forts de l'établissement (journées portes ouvertes, « galette des rois » et « distribution de chocolats » à l'internat, talents de Noël....).**

L'Apel, c'est aussi la plus importante association nationale de parents d'élèves, avec ses 947 000 adhérents. Porteuse de convictions éducatives fortes (cf Projet du mouvement, téléchargeable sur le site [www.apel.fr](http://www.apel.fr)), l'Apel participe activement au débat éducatif national et fait entendre la voix des parents auprès de l'Enseignement catholique et des pouvoirs publics.

L'Apel, c'est enfin quatre services concrets d'aide à la scolarité et à l'éducation :

**Famille & éducation** : le magazine de l'Apel qui, tous les deux mois, apporte aux parents d'élèves des informations pratiques et utiles sur la vie scolaire, les questions éducatives et de société, et les activités de loisirs pour les enfants.

**[www.apel.fr](http://www.apel.fr)** : le site internet de l'Apel qui, mis à jour quotidiennement, répond aux interrogations des parents sur la scolarité et l'éducation de leurs enfants.

**Apel Service** : un service téléphonique (**01 46 90 09 60**), où des spécialistes (conseillers scolaires, éducateurs spécialisés, psychologues...) répondent à toutes les questions des parents concernant la scolarité, l'orientation, les difficultés éducatives rencontrées.

**Le Service d'information et de conseil aux familles** : propose, dans chaque département ou académie, un accueil personnalisé et gratuit pour renseigner sur les études et les professions, ainsi que sur les difficultés rencontrées par les enfants (problèmes scolaires, handicap, adolescence...). Voici les coordonnées téléphoniques du Service d'information et de conseil aux familles de votre région :

**Toutes ces actions ne peuvent être menées par l'Apel que grâce au soutien de tous les parents.  
C'est pourquoi, nous vous remercions d'adhérer à l'Apel : La cotisation, d'un montant de 29€ sera portée sur la facture de scolarité de votre enfant.**

*L'Apel vous informe que vos coordonnées feront l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la gestion de votre adhésion et de votre abonnement à la revue Famille et éducation.*

*L'Apel nationale, ainsi que vos Apel d'établissement, départementale et académique et la société d'édition de Famille et éducation sont destinataires de ces informations et des références de l'établissement scolaire dans lequel votre enfant est inscrit.*

*Pour en savoir plus sur les modalités de traitement de vos données dans le cadre des différents services fournis par l'Apel, vous pouvez consulter la politique de protection des données de l'Apel nationale à tout moment sur le site internet [www.apel.fr](http://www.apel.fr) ou vous rapprocher de votre Apel d'établissement.*

*Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, à l'effacement, à la limitation, à la portabilité en adressant un courrier à l'Apel nationale- 277, rue Saint Jacques -75240 paris cedex 05, ou à l'Apel d'établissement à l'adresse...*